

# REUNION ORDINAIRE DU JEUDI 12 MAI 2022

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 avril 2022.
- 2- Révision des tarifs et des règlements des services périscolaires pour l'année scolaire 2022/2023.
- 3- Reversement de l'excédent du budget d'assainissement au budget principal.
- 4- Affaires diverses.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mai 2022.

Etaient présents : G.LEGRAND, P.COLMAN, E.DENIAU, B.TARRON, C.BARBIER, MP.RENAUD, N.KALINOWSKI, C.LORENTZ, G.PIEDOUX, A.BOUCHERY, M.DELARUE, D.PIGEAU, N.SERGENT, A.PELLETIER, C.GRESTEAU.

Absents représentés : K.LE GOVIC par M.DELARUE, S.BOUDIN par E.DENIAU, A.GOBERT par G.LEGRAND.

Absente excusée : E. PERON.

Secrétaire de séance : C.LORENTZ.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Dénomination de l'école l'élémentaire.
- Achats de panneaux publicitaires.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## DELIBERATIONS

### Révision des tarifs et des règlements des services périscolaires à compter de septembre 2022.

Les tarifs des services sont fixés comme suit à compter de la prochaine rentrée scolaire :

#### **ACCUEIL PERISCOLAIRE : (4 séquences possibles dans la journée)**

- Le matin à partir de 7 h 30 jusqu'au début des cours
  - Le soir, pour les maternelles :
    - De 16 h jusqu'à 16 h 55 avec goûter
    - De 16 h 55 à 17 h 45
    - De 17 h 45 à 18 h 30
  - Le soir, pour les élémentaires :
    - De 16 h 10 jusqu'à 16 h 55
    - De 16 h 55 jusqu'à 17 h 45 avec goûter
    - De 17 h 45 jusqu'à 18 h 30

**Tarifs selon le quotient familial (CAF et MSA) et pour chaque séquence :**

Quotient familial inférieur à 700 € :	1,90 €
Quotient familial de 700 à 1 200 € :	2,20 €
Quotient familial supérieur à 1 200 € :	2,30 €

Le service est facturé au nombre de séquences (Précision : Toute séquence commencée est due en totalité).

- Pénalité pour un retard au-delà de 18 h 30 : 10,00 €
- Pénalité pour les enfants sans dossier d'inscription : 10,00 €

**RESTAURANT SCOLAIRE :**

Prix par repas enfant réservé :	3,90 €
Prix par repas enfant non réservé :	5,00 €
Prix par repas adulte :	5,60 €

A partir de septembre 2022, la facturation sera établie mensuellement suivant le nombre réel de repas pris.

Une réduction de 20 % est accordée par le CCAS lorsque 3 enfants d'une même famille résidant à CHILLEURS AUX BOIS sont scolarisés dans les écoles communales.

- Pénalité par repas non inscrit 48 h à l'avance ou sans dossier d'inscription :  
10,00 € en sus du prix du repas soit un total de 15,00 €

**ETUDE SURVEILLEE :**

Forfait mensuel de 16,50 € par mois sur 10 mois, soit 165 € par an pour 3 études par semaine (lundi, mardi et jeudi de 16 h 15 à 16 h 55).

Forfait mensuel de 9 € pour les enfants en résidence alternée ne fréquentant l'étude surveillée qu'une semaine sur deux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les tarifs et règlements s'appliquant aux services d'accueil périscolaire, de restauration et de l'étude surveillée à compter de la rentrée scolaire 2022.

**Dénomination de l'école élémentaire.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer de manière officielle l'école élémentaire. Les élèves de l'école ont établi des propositions. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, de dénommer l'école élémentaire, Pierre de Ronsard.

**Reversement de l'excédent du budget d'assainissement au budget principal.**

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'autoriser un versement du budget annexe de l'assainissement vers le budget de la commune, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'opérer les opérations de versement suivantes :

- Emission d'un mandat au compte 672 du budget annexe assainissement intitulé « reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement », pour un montant de 180 000 €,
- Emission d'un titre au compte 7551 sur le budget de la commune intitulé « Excédent des budgets annexes à caractère administratif » pour un montant de 180 000 €.

## **Achat de panneaux publicitaires**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une offre établie par la Société Clear Channel pour vendre à la Commune deux panneaux publicitaires existants situés Grande Rue, pour un montant de 300 HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'achat de ces deux panneaux publicitaires pour un montant total de 300 € HT et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

## **Affaires diverses :**

- Cathy BARBIER informe le Conseil Municipal que la commission scolaire a reformulé la charte de bonne conduite afin la rendre plus compréhensive pour les enfants.

-Evelyne DENIAU demande si de nouveaux conseillers souhaitent intégrer la commission Menus. Une fusion de cette commission avec celle en charge des affaires scolaires est évoquée.

- Philippe COLMAN informe le conseil qu'un devis a été proposé par un prestataire pour effectuer un diagnostic acoustique du restaurant scolaire. La demande sera transmise à la CCDP au titre du programme de travaux 2023.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'un administré portant sur l'installation d'un range vélo devant la mairie. Le Conseil Municipal valide cette proposition, l'emplacement et le modèle seront à déterminer.

- Un point sur la situation du Domaine de Chamerolles est présenté au Conseil municipal.

- Caroline LORENTZ dresse un bilan positif du dernier marché des producteurs, avec des exposants et participants satisfaits. Elle souligne l'intégration dans la commission de NELLY KALINOWSKI. Pour le prochain marché prévu le 3 juin prochain, le Conseil municipal donne son accord pour l'intervention d'un chanteur musicien de « Jazz New Orléans », la prestation étant de 220 €. Par ailleurs, il est décidé que le marché de Noël sera organisé la journée du samedi 10 décembre dans la salle des Sports.

- Le samedi 11 juin, une visite de la Commune est organisée par l'Office de Tourisme du Grand Pithiverais avec l'appui de l'association des Amis des Roses de Chilleurs aux Bois.

- Cathy BARBIER informe le Conseil Municipal des dates suivantes :

- Vendredi 20 mai : Spectacle de danse des enfants de Grande Section de l'école maternelle, à 18 h à la salle Jeanne d'Arc.
- Samedi 18 juin : Gala de danse dans la salle des Sports. La cérémonie de l'Appel du 18 juin se déroulera à 11 h 45.
- 25 juin : Fête du Sport au complexe sportif.
- 26 juin : Vide grenier organisé par le COC au complexe sportif.

- Michaël DELARUE informe le Conseil Municipal que le feu d'artifice aura bien lieu le 13 juillet ainsi que le repas et le bal populaire dans le parc de la Cour Gauthier. La commission Animation se réunira prochainement pour préparer l'organisation du 14 juillet.

- Les permanences des élus aux élections législatives des 12 et 19 juin sont organisées.

Le prochain Conseil Municipal est programmé le jeudi 9 juin 2022 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. COLMAN Philippe, 1 <sup>er</sup> adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 2 <sup>ème</sup> adjoint	M. TARRON Bernard, 3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme BARBIER Cathy, 4 <sup>ème</sup> adjoint
Mme RENAUD Marie-Pierre	Mme KALINOWSKI Nelly	Mme LORENTZ Caroline	M. PIEDOUX Gilles	M. BOUCHERY Arnaud
M. DELARUE Mickaël	Mme LE GOVIC Karine  Représentée par M.DELARUE.	Mme PIGEAU Delphine	M. SERGENT Nicolas	M. BOUDIN Sébastien  Représenté par E.DENIAU.
Mme PELLETIER Aurélie	Mme GRESTEAU Claire	M. GOBERT Aurélien  Représenté par G.LEGRAND.	Mme PERON Emilienne  Absente excusée	